RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260303-202609-DE

Conseil Municipal du 3 mars 2026
Délibération n°2026/09

02 - Affectation des résultats 2025 - Budget « Commune ».

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 17 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame LECANON Valérie, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au Maire.
Madame KERVERN Laurence, Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Monsieur MONBEL Yann, conseillers délégués.
Madame GODOC Morgane, Monsieur JACQ Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BUTEL Ketty donne pouvoir à Monsieur BRUNET François,
Monsieur LE GOFF Yann, Madame SCIOU Anaïs, Monsieur MALLEJAC Florian, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Le Conseil Municipal délibère et décide, avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Section d'investissement :

- **Recettes R 1068 Excédent de fonctionnement : + 199 045,37 €**
- **Dépenses D 001 solde d'investissement reporté : - 160 331,17 €**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 4 mars 2026.
Le Maire,
Jean-Noël LE GALL

